

**Sénat: opposition des élus ruraux et des communistes au scrutin binominal paritaire** - Prev, Papier Général

Par Jean-Louis PREVOST

PARIS, 16 jan 2013 (AFP) - Le scrutin binominal paritaire que le gouvernement veut mettre en place pour les élections départementales et le redécoupage des cantons qui en découlera ont rencontré mercredi l'opposition des sénateurs des départements ruraux ainsi que celle des communistes.

A gauche, si les écologistes voteront pour, le groupe RDSE, à majorité PRG, a exprimé son scepticisme.

Le scrutin binominal paritaire consistera à élire deux conseillers, un homme et une femme, par canton. Ce sera une garantie de "proximité et de parité", a assuré le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, alors que les femmes ne représentent actuellement que 14% des conseillers généraux et que trois départements sont dirigés par une assemblée exclusivement masculine.

En même temps, le nombre de cantons sera divisé par deux et leur carte redécoupée. L'écart de population d'un canton par rapport à la moyenne départementale ne pourra pas dépasser 20%. "Cette règle prévoit des exceptions fondées sur des motifs géographiques ou des considérations d'intérêt général", a annoncé M. Valls, en citant le cas des îles ou des zones de montagne.

"Les binômes, ça ne marche pas", a lancé Jean Boyer (UDI-UC, Haute-Loire). "Quand il y a une co-présidence, dans une association ou un parti politique, ça va mal".

Pour Philippe Adnot (non-inscrit, Aube), autre élu de zone rurale, "le système binominal serait acceptable sous réserve que l'on fasse évoluer le seuil de 20%". Il lui préfère un système combinant "la proportionnelle en milieu urbain, par exemple à partir de 100.000 habitants, tout en préservant le lien entre élu et territoire en zone rurale".

"Vous inventez un mode de scrutin exotique et incompréhensible pour les électeurs, que vous coupez avec un redécoupage des cantons qui aura pour effet de supprimer cette spécificité des assemblées départementales qu'est la représentation des territoires ruraux", a accusé l'UMP Jean-Jacques Hyst (Seine-et-Marne).

Eliane Assassi (PCF, Seine-Saint-Denis) considère que si le scrutin binominal renforcera la parité, il représentera un "recul en termes de pluralisme" politique. Selon elle, la proportionnelle est le mode de scrutin qui garantit les deux. "Si nos amendements n'étaient pas retenus, difficile pour nous de soutenir ce texte", a-t-elle prévenu.

"La diminution drastique du nombre de cantons entraînera des conséquences néfastes pour les territoires ruraux" et "les 20% seront un véritable carcan", prévoit Jacques Mézard (RDSE, Cantal). Son groupe, qui a "à maintes reprises soutenu" le gouvernement, lui "demande de répondre à ses questions pour se prononcer", a-t-il dit.

Hélène Lipietz (écologiste, Seine-et-Marne) reproche au nouveau mode de scrutin de "renforcer le clivage droite-gauche, au détriment des sensibilités différentes". Mais "au vu des avancées actuelles du texte, nous le voterons, en espérant sincèrement que le débat parlementaire et les amendements déposés permettent de l'améliorer", a assuré son collègue de groupe Ronan Dantec (Loire-Atlantique).

Bruno Sido (UMP, Haute-Marne) estime que "ce texte va lamener la représentation de nombreux territoires et menacer l'équilibre entre monde urbain et monde rural". Il demande que "le Parlement soit saisi du redécoupage des cantons".

**En revanche, pour Philippe Kaltenbach (PS, Hauts-de-Seine), ce projet de loi permet de "renforcer la proximité, la parité et l'égalité devant le suffrage".**

Le texte prévoit également l'élection directe des conseillers communautaires dans les intercommunalités et l'abaissement du seuil de présentation de listes pour les élections municipales, à 1.000 habitants contre 3.500 actuellement.

Le débat au Sénat est prévu pour durer jusqu'à la fin de la semaine.

jlp/mad/df